

Type de contrat : **CDD à objet défini** Durée : **24 mois** Date de début : **01/01/2019**
Date limite de dépôt des candidatures : **16/11/2018**

1. Structure d'accueil et contexte de la mise en place de la coordination inter-estuaires

L'Agence française pour la biodiversité (AFB) et le GIP Seine-Aval mettent en place une coopération pour mener à bien l'organisation et le portage d'une nouvelle mission de coordination inter-estuaires (MIE). Cette MIE fait suite à celle créée depuis 2012 à l'initiative de l'ONEMA (qui a intégré l'AFB), du GIP Seine-Aval, de l'université de Rouen et des agences de l'eau de la façade Manche/Atlantique afin de répondre aux besoins d'expertise et d'appui technique nécessaires pour mettre en œuvre les politiques publiques concernant les estuaires, notamment la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Le contenu du nouveau poste a toutefois évolué suite au changement de contexte institutionnel et réglementaire, l'AFB positionnée à l'interface science-gestion assurant l'appui technique au Ministère chargé de l'écologie pour trois directives en lien avec le milieu marin (DCE, DCSMM et DHFF) et aux usagers et gérant elle-même plusieurs espaces protégés.

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Seine-Aval est le centre régional d'excellence qui coordonne et finance, depuis 2003, les études et les travaux de recherche sur l'estuaire de la Seine. Les thématiques de recherche abordées sont très diverses : fonctionnement de l'estuaire, qualité de l'eau et des sédiments, état de santé de la flore et de la faune, relations hommes-estuaire... Elles portent sur un territoire qui s'étend du barrage de Poses à la baie de Seine.

Renouvelé au 1er janvier 2013 pour une durée de 8 ans, le GIP Seine-Aval est administré et financé par douze acteurs : la Région Normandie, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, les Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen, les Départements du Calvados, de l'Eure et de Seine-Maritime, France Chimie Normandie, les Communautés d'Agglomération du Havre, Caux vallée de Seine, Seine-Eure et la Métropole Rouen-Normandie.

Outre la structuration de la recherche autour de son programme scientifique, le Groupement centralise, valorise et transfère la connaissance acquise vers les décideurs, les aménageurs, la communauté scientifique et le grand public. Il doit accompagner sur le plan opérationnel ses membres dans leurs projets actuels et futurs en leur fournissant les outils d'aide à la décision adaptés.

L'Agence Française pour la Biodiversité est un établissement public de l'État à caractère administratif, créé par la loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages n°2016-1087 du 8 août 2016 sous tutelle du Ministère chargé de l'environnement. L'AFB exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Outre les missions de levier essentiel de l'action publique (sphère « Etat » et ses établissements publics tels que les agences de l'eau), l'AFB agit aussi pour le compte des collectivités territoriales, le monde associatif, les acteurs économiques... Dans sa feuille de route, l'axe « Connaître et comprendre l'état et le fonctionnement des écosystèmes » se traduit par la conduite et le soutien de programmes d'études, de prospective et de recherche avec l'objectif de créer un dialogue fort « science gestion des milieux » au niveau national.

2. Mission de coordination inter-estuariers et description du poste

Les estuaires sont des écosystèmes complexes possédant des caractéristiques écologiques très variables dans le temps et l'espace. Malgré des conditions environnementales contraignantes, ces milieux sont productifs et jouent un rôle essentiel dans le cycle de vie de nombreuses espèces. Nombre de ces milieux de « transition » entre les domaines terrestres, fluviaux et marins subissent des pressions anthropiques susceptibles d'impacter leur fonctionnement écologique.

La Coordination inter-estuariers permet de développer des projets de recherche appliquée visant une meilleure compréhension du fonctionnement estuarien et ainsi aider à l'action et à la mise en œuvre des politiques publiques. Elle rassemble divers partenaires scientifiques, techniques, institutionnels et gestionnaires (agences de l'eau, structures d'interface science/gestion, scientifiques, Ministère en charge de l'environnement...) autour de problématiques communes. Le territoire d'action de la coordination inter-estuariers concerne une quarantaine d'estuaires de Métropole (façade Manche/Atlantique) et neuf estuaires de Guyane. Ainsi, le but principal de la MIE est de contribuer à construire une vision holistique des systèmes estuariens afin de pouvoir diagnostiquer leur état et aboutir à des recommandations de gestion et de restauration des principales fonctionnalités des estuaires.

Afin d'atteindre ces objectifs, les tâches suivantes sont à réaliser par le (la) chargé(e) de mission de coordination inter-estuariers :

- Renforcer le réseau national des chercheurs et des gestionnaires travaillant sur les estuaires ;
- Animer ce réseau de partenaires afin de faciliter la mise en relation et l'échange d'information et l'interaction science-gestion ;
- Assurer le secrétariat technique du comité de pilotage (COPIL) de la mission inter-estuariers et de son conseil scientifique (CS) qui émettra les recommandations au COPIL sur les axes prioritaires de recherche appliquée ;
- Contribuer à l'émergence des projets scientifiques à visée opérationnelle ;
- Participer au montage des projets scientifiques, les suivre et organiser leur évaluation ;
- Réaliser une veille scientifique et technique systématique relative au fonctionnement écologique et hydro-morpho-sédimentaire des estuaires ;
- Mettre en place des bases de données sur les estuaires puis les mettre à jour annuellement ;
- Etablir une stratégie de diffusion des connaissances vers différents interlocuteurs ;
- Communiquer sur la mission inter-estuariers, valoriser les résultats des travaux auprès des partenaires de la MIE et plus largement au sein du réseau des acteurs, notamment par la rédaction de synthèses, de guides, d'un bilan annuel des travaux de la mission, l'organisation du séminaire biannuel et la mise à jour régulière d'un site internet dédié.

3. Encadrement, appui du CDD, emplacement et suivi de la mission

Le travail décrit ci-dessus sera à réaliser par le(la) chargé(e) de mission qui pourra bénéficier des connaissances et de l'expertise scientifique du GIP Seine-Aval et du département Recherche, Développement et Innovation de l'AFB. La définition des objectifs de la mission et leur suivi sont du ressort de l'AFB. L'encadrement quotidien sera assuré par le GIP Seine-Aval.

Un comité de pilotage, présidé par l'AFB et le GIP Seine-Aval, regroupant des chercheurs et des gestionnaires travaillant sur les estuaires, élaborera le programme des études inter-estuariers et validera les projets réalisés. Il se réunira a minima une fois par an. Il bénéficiera des préconisations d'un Conseil Scientifique dédié à la mission inter-estuariers.

Le CDD est basé à Rouen. Des déplacements sont à prévoir (réunions, entretiens...), notamment à Vincennes (siège de l'AFB).

4. Profil recherché

Formation et connaissances acquises :

- Formation scientifique de niveau doctorat ou master avec expérience scientifique en lien avec la recherche (spécialité : fonctionnement écologique et/ou physique des estuaires) ;
- Connaissance requise des politiques publiques ;
- Connaissance des problématiques opérationnelles et des acteurs associés aux estuaires ;
- Expérience en milieu estuarien fortement conseillée.

Qualités personnelles :

- Capacité d'analyse, capacité d'initiative, autonomie et rigueur ;
- Pragmatisme, aptitude au travail en équipe, capacité d'écoute et de réactivité ;
- Bonne qualité rédactionnelle ;
- Capacités de synthèse, de priorisation et de vulgarisation ;
- Aptitude à communiquer avec le monde scientifique et envers les opérationnels ;
- Aptitude à la coordination de programmes impliquant divers acteurs ;
- Intérêt pour valoriser la connaissance scientifique dans un objectif de gestion des milieux aquatiques.

5. Durée et rémunération

Contrat : CDD de 24 mois,

Rémunération : selon la grille du GIP Seine-Aval et en correspondance avec le diplôme et le niveau d'expérience.

Les candidatures sont à adresser par mail à : gipsa@seine-aval.fr
Contact : Karine GONCALVES : 02 35 98 12 36 – kgoncalves@seine-aval.fr